

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC423

présenté par
Mme Bourouaha, M. Maillot et M. Peu

ARTICLE 37

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
France Télévisions	10 000 000	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	10 000 000
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d’augmenter les moyens du service des sports de France télévision, lui qui, comme beaucoup de services, a été contraint à des économies drastiques ces dernières années. Cela a fragilisé ce service public, alors que l’accès au sport à la télévision est de plus en plus compliqué. La place du sport sur le service public doit être renforcée, que cela soit la diffusion d’événements ou de magazines. Les enquêtes, l’investigation doivent avoir également toute leur place mais pour cela, il faut y consacrer des moyens. Cet amendement vise donc à abonder, cette

modestement, ce service, en particulier dans la perspective des Jeux olympiques et Paralympiques diffusés sur France TV.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 1 du programme 841 est abondée en AE et CP de 10 millions d'euros

Ces crédits sont prélevés sur le hors titre 2 sur l'action 01 du programme 845